

Zitierhinweis

Meuwly, Olivier: Rezension über: Numa Graa, Histoire de la législation fédérale de lutte contre l'extrémisme politique. 1: Anarchisme, antimilitarisme, grève générale, Genève ; Zurich: Schulthess Éditions Romandes, 2023, in: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, 74 (2024), 3, S. 519-521, <https://recensio-stag.lorax.syslab.com/r/6aa9dd8f54f94e8190433367b96947f6>



copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

rapport aux idées émises dans son avant-projet. Huber sait que des compromis sont nécessaires et il s'y résout de plus ou moins bonne grâce. Il aurait souhaité libérer la femme de la tutelle de son mari ou de son père et n'obtiendra que son droit de défendre ses droits devant les tribunaux. Néanmoins, ce progrès est décisif et les milieux féminins ne s'y tromperont pas. Et l'idée d'un État érigé en héritier choque de nombreux députés qui accuseront Huber d'infidélité socialiste ... Dès lors, seule une imposition sur les successions laissée aux cantons est tolérée. En définitive, tout le monde se retrouve dans ce texte fédérateur, pensé pour être adapté en fonction de l'évolution de la société et charpenté autour des principes libéraux chers à Huber, tout en restant ouvert à une dimension sociale que celui-ci ne reniera jamais, au point de céder une grande partie de son propre héritage ... à la Confédération! Voilà une belle biographie qui nous est proposée mais qui, en plus de la critique déjà émise plus haut, doit en souffrir une autre: son ignorance de la littérature en langue française sur le sujet. Passent nos travaux sur le radicalisme de cette époque, vanité d'auteur ... Beaucoup plus gênant est son oubli de la biographie consacrée à Huber par Dominique Manai-Wehrli parue en 1990 chez Helbing & Lichtenhahn ... Les travaux sur Huber ne sont pourtant pas si nombreux.

Olivier Meuwly, Lausanne

Numa Graa, Histoire de la législation fédérale de lutte contre l'extrémisme politique. Vol. 1: Anarchisme, antimilitarisme, grève générale, Genève: Schulthess Editions Romandes, 2023, 442 pages.

La lutte contre les extrémismes constitue un sujet d'une brûlante actualité. Nos démocraties libérales sont de plus en plus contestées, non seulement dans des pays et des continents peu réputés pour leur amour des rituels démocratiques, mais aussi en Occident. Ce dernier n'a jamais su complètement se prémunir des tentations extrémistes, ainsi que le montrent les récurrentes poussées terroristes qu'il a connues. La notion d'extrémisme politique, de droite ou de gauche, a pris des contours variés depuis une vingtaine d'années. De plus, à compter de la crise financière de 2008, les extrémismes ont à nouveau donné un tour plus violent à leur exécution des démocraties libérales qu'ils jugent corrompues. Plus déconcertant, à ces extrémismes que l'on croyait comprendre s'est ajouté, dès le début du XXI^{ème} siècle, un extrémisme islamiste dont les fondements échappent davantage à des systèmes démocratiques a priori plus habitués à la tolérance religieuse.

L'inquiétude à l'égard des extrémismes n'est donc en soi pas nouvelle et a toujours posé des problèmes philosophiques majeurs aux gouvernements démocratiques. Jusqu'à quel point est-il possible d'accepter, au sein des États qu'ils régissent, l'existence de groupements appelant directement à leur abolition voire, dans certains cas, n'hésitant pas à traduire en actes violents leurs paroles en général confinées dans une prose plutôt confidentielle? Connue pour sa modération politique, nourrie par une pratique extensive de la démocratie directe, la Suisse n'a pas été épargnée par de tels mouvements et par les interrogations existentielles que leur présence induit. Comment respecter la plus grande liberté possible pour ses habitant-e-s tout en les protégeant des excès que peut entraîner cette même liberté? C'est cette question que fouille l'historien du droit Numa Graa, auteur d'importants travaux sur la question du maintien de l'ordre public dans le canton de Vaud.

Le premier volume de l'étude qu'il propose sur l'histoire de la législation fédérale de lutte contre les extrémismes politiques explore ainsi l'attitude des autorités fédérales

envers ce phénomène qui revêtira diverses formes dans notre pays entre les années 1870 et 1922, année de la défaite dans les urnes de la Lex Häberlin, construite sur l'angoisse d'une réédition de la grève générale de 1918. L'auteur analyse dans le détail tous les textes produits par la Berne fédérale afin de contrer ces extrémismes, mettant bien à jour les tourments et les contradictions du monde politique qui, toujours enclin à éviter de poursuivre des délits d'opinion dont il mesurait l'impopularité, ne se sentait pas moins investi de la mission de briser toute velléité violente qui aurait pu déstabiliser l'ordre démocratique. Durant la période étudiée, c'est sur la gauche que les regards se tournent, dénotant sur ce côté de l'échiquier politique un potentiel péril pour la démocratie.

La Belle Époque, qui ne le fut que par opposition à la Guerre mondiale qui la clôturera, est aussi celle qui voit fleurir l'anarchisme politique, considéré comme l'un de moyens possibles de soigner une société empêtrée dans les contradictions du capitalisme moderne, déchirée qu'elle est entre prospérité et misère croissante. Mais pour fonder une société libérée de toute autorité, faut-il passer par la violence? D'aucuns répondent par l'affirmative et donnent corps à la «propagande par le fait» prêchée par certains de ses théoriciens. Jetant d'abord un regard goguenard sur leurs doctrines à leurs yeux fumeuses, les autorités fédérales sont ramenées à la réalité lorsque, en 1885, un projet d'attentat contre le Palais fédéral est démasqué. Rien ne se passera mais le danger se précise tout à coup, surtout que la Suisse est, depuis le début du XIX^{ème} siècle, une terre d'asile très prisée par tous les apprentis révolutionnaires du continent.

Au gré des attentats qui ensanglantent l'Europe puis la Suisse avec l'assassinat d'Elisabeth d'Autriche à Genève, mais surtout des pressions exercées par les Grandes Puissances excédées par l'impunité, d'après elles excessive, dont jouiront ces auteurs de trouble dans notre pays, les débats s'enchaînent. Bien que veillant à ne pas donner libre cours à des réactions exagérées, en matière de répression ou de prévention, mais soucieuse de préserver sa souveraineté face aux menaces proférées par les Russes et les Italiens surtout, très exposés à la violence anarchiste, la Suisse décide d'agir. Des textes, débouchant sur des expulsions administratives, sont votés, puis une loi contre les anarchistes en 1894. Une autre suit en 1906, influencée par les crimes de Ravachol, par l'attentat de Barcelone et par l'assassinat du roi d'Italie Humbert I^{er}. La Suisse prévoit même de coopérer davantage avec les autres pays. Or, la question se complique lorsque la question sociale n'est pas seulement portée par des anarchistes en réalité peu appréciés, mais par un parti organisé qui aspire à être mieux intégré dans les institutions: le parti socialiste, fondé en 1888 au niveau national.

La distinction à opérer entre les deux pensées occupera les autorités. Ce sera avec prudence qu'elles devront manœuvrer lorsque leur mauvaise humeur s'exprimera par un discours centré moins sur les conditions de travail que sur la confiance envers l'armée, dont l'emploi contre les grévistes scandalise les socialistes. Toutefois, la démocratie veille. Chaque fois que des mesures abusives sont sur le point d'être prises, son couperet tombe: une loi, qualifiée de «bâillon» à cause des entraves à la liberté d'expression qu'elle contenait, est rejetée en 1903. Si la Guerre et l'«union sacrée» règlent la question de l'armée, les difficultés qui s'abattent sur le pays à partir de 1916 fouettent l'ardeur de la gauche hypnotisée, à partir de l'année suivante, par la Révolution bolchévique. C'est un traumatisme pour des autorités qui vont, dès lors, deviner l'ombre des communistes sur tous les mouvements de contestation sociale, à commencer par la grève générale de novembre 1918.

Un vibrant «Plus jamais ça!» semble devenir le leitmotiv des partis bourgeois et le Conseil fédéral profite des pleins pouvoirs dont il est encore nanti pour édicter des mesures sévères, en 1919, contre toute manifestation d'hostilité au système en place, sans toutefois envisager l'interdiction du parti communiste naissant, une mesure jugée aussi inutile que douteuse sur le plan des libertés publiques. Et la clandestinité est pire que l'action en plein jour ... Revenue à un régime normal, la Confédération reste hantée par le spectre bolchévique et croit trouver la solution idéale dans la loi préparée par Heinrich Häberlin. Mais le risque d'un renversement de l'ordre démocratique n'est plus de saison et des conservateurs et des radicaux de gauche se joindront à une gauche exceptionnellement unie pour la faire capoter en votation le 24 septembre 1922. Merci à Numa Graa de nous avoir proposé ce fort intéressant panorama, très axé sur les questions juridiques, comme le promet d'ailleurs le titre de son livre. On pourra dès lors parfois regretter un manque de chair philosophique quant aux enjeux de ce captivant débat entre ordre et liberté soulevé par cette lutte contre les extrémismes politiques.

Olivier Meuwly, Lausanne

Urs Altermatt, Von der freisinnigen Vorherrschaft zum Proporz. Der schweizerische Bundesrat 1900–1919. Bundespräsident als Primus inter Pares und Departementalisierung. Zürich: NZZ Libro, 2023, 321 Seiten, 11 Tabellen, 13 Abbildungen.

Mit dem Band, der die Zeit von 1900 bis 1919 umfasst, vollendet der emeritierte Freiburger Historiker Urs Altermatt seine Trilogie der Bundesratsgeschichte in der Majorzperiode des Schweizer Bundesstaates. Er ergänzt damit die Vorarbeiten, die vor allem der Politologe Erich Gruner zur Parteien- und Parlamentsgeschichte¹¹ und der Politologe Adrian Vatter zur Schweizer Regierung¹² geleistet haben, und er schliesst an sein eigenes Bundesratslexikon an.¹³ Die ersten beiden Bände der Trilogie wurden in dieser Zeitschrift bereits besprochen (Bd. 1 in SZG 3/2021, S. 538 f. durch Sebastian Brändli, Bd. 2 in SZG 2/2022, S. 307–309 durch Olivier Meuwly).

Im dritten Band bietet Urs Altermatt zweierlei: Er erläutert erstens die Struktur, die Zusammensetzung, die geschriebenen sowie ungeschriebenen Regeln des Bundesrates in den ersten zwei Jahrzehnten des 20. Jahrhunderts, und er bilanziert zweitens die wichtigsten Erkenntnisse seiner historischen Längsschnittanalyse über 70 Jahre hinweg. Die Zeit von der Jahrhundertwende bis zur Einführung der Proporzwahl für den Nationalrat beschreibt Altermatt als Phase der freisinnigen Vorherrschaft (nachdem vorher die inzwischen bedeutungslos gewordenen Liberalen eine wichtige Rolle gespielt und den Bundesrat stark geprägt hatten). Der Bundesrat war eine eingespielte Equipe lange ausharrender Magistraten, die sich vor allem als «Departementsfürsten» gerierten. Doch diese ruhige Phase endete jäh, als zwischen 1911 und 1913 die fünf Bundesräte Brenner, Schobinger, Deucher, Ruchet und Perrier im Amt starben und Comtesse auf einen internationalen Direktorenposten wechselte. Der erneuerte Bundesrat bestand nur aus Juristen. Noch immer wechselte die Zuständigkeit für die Aussenpolitik jährlich zu jenem Mitglied, das Bundespräsident wurde. Versuche, dies zu ändern, scheiterten mehrfach; erst 1920 wurde ein ständiges Aussenministerium eingerichtet. Bei Ausbruch des Ersten Weltkriegs drück-

¹¹ Erich Gruner, *Die Parteien in der Schweiz*, Bern 1977; ders., Karl Frei, *Die Schweizerische Bundesversammlung 1848–1920*, 2 Bde., Bern 1966; Erich Gruner, *Die Wahlen in den Schweizerischen Nationalrat 1848–1919*, 3 Bde., Bern 1978.

¹² Adrian Vatter, *Der Bundesrat. Die Schweizer Regierung*, Zürich 2020.

¹³ Urs Altermatt (Hg.), *Das Bundesratslexikon*, Zürich 2019.